

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
ARRONDISSEMENT DE TULLE - CANTON DE CORREZE  
**COMMUNE DE CORREZE**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

L'an deux mil quinze, le 5 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. LABBAT Jean-François, Maire, comme suite à convocation en date du 28 janvier 2015.

Présents : Mrs JF. LABBAT, J. FAURIE, D. ALVES, D. GAUDEMER, D. COMBES, M. MARTINIE, JP. VIALANEIX et Mmes C. MONS, D. RIQUET, C. DUBECH, MP. BARBAZANGE, A. SOULARUE, M. DUMOND, N. PESCHEL, C. CHAZALNOEL.

Mme BARBAZANGE a été élue secrétaire de séance.

---

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2014 est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire remercie l'entreprise Martinie qui a fait une partie des travaux sur l'ancien bâtiment Marquès, pour son bon état d'esprit suite à l'omission d'un devis.

**1. EMPRUNT - AMENAGEMENT ET VIABILISATION RUE DE GOUTTEREDON - REHABILITATION DU BATIMENT DE L'ANCIENNE USINE MARQUES**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un avis d'appel à concurrence a été lancé pour la réalisation d'un emprunt de 175 000 € dans le cadre des travaux d'aménagement et de viabilisation de la rue de Goutteredon et la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne usine Marquès, comme prévu dans le budget 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes du contrat établi par le Crédit Agricole et à l'unanimité :

- décide de valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir le Crédit Agricole pour financer les travaux d'aménagement et de viabilisation de la rue de Goutteredon et la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne usine Marquès,
- autorise le Maire à signer le contrat de prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues par le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Les caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- Montant : 175 000 €
- Durée : 10 ans
- Objet du Prêt : travaux d'aménagement et de viabilisation de la rue de Goutteredon (75 000 €) et la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne usine Marquès (100 000 €),
- Taux d'intérêt annuel fixe : 1.59 %
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement : constant
- Type d'échéance : échéances variables
- Date 1<sup>er</sup> échéance : 1<sup>er</sup> Mai 2015
- Frais de dossier et de timbre : 175 €

## **2. TRAVAUX POUR LE RENFORCEMENT DU RESEAU AEP ET DEFENSE INCENDIE - SECTEUR DU ROC BLANC 2015**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres et de désigner l'entreprise CORVISIER pour les travaux de renforcement AEP et défense incendie du secteur du Roc Blanc.

Le montant de ces travaux s'élève à 209 847.05 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de confier les travaux de renforcement AEP et défense incendie du secteur du Roc Blanc à l'entreprise CORVISIER pour un montant de 209 847.05 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché,
- dit que les montants sont inscrits au Budget Eau 2015.

Monsieur FAURIE précise qu'une antenne a été prévue au cas où la Commune souhaite rallonger l'assainissement du lotissement.

## **3. MISE EN VENTE DU BATIMENT DES MAITRES**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le bâtiment des Maîtres nécessite beaucoup de travaux pour le remettre en état.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre ce bâtiment à la vente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre en vente le bâtiment des Maîtres,
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous documents s'y rapportant.

Monsieur FAURIE précise qu'un diagnostic technique et thermique a été réalisé. Il ajoute que le bâtiment est ancien et qu'il n'y a pas eu de rénovation probante depuis sa construction. Globalement, le montant des travaux à réaliser est estimé à 312 000 € HT. Le bâtiment a été estimé par le Service des Domaines à 200 000 €.

## **4. MISE EN VENTE DU BATIMENT DE L'ANCIEN CENTRE DE SECOURS**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le bâtiment de l'ancien centre de secours, qui sera rétrocédé à la Commune de CORREZE à partir du 1<sup>er</sup> mars 2015, nécessite beaucoup de travaux pour le remettre en état.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre en vente l'ancien Centre de Secours,
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer tous documents s'y rapportant.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune a été sollicitée pour l'achat de ce bâtiment. Il ajoute qu'à partir du moment où l'acheteur garde les locataires dans les mêmes conditions, ceux-ci ne sont pas prioritaires pour l'achat.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est envisagé d'inclure le petit terrain situé à côté du bâtiment. Ce terrain avait été prévu pour faire un parking mais le projet avait été abandonné car trop coûteux.

Le Service des Domaines a estimé ce bâtiment à 120 000 €.

Monsieur FAURIE précise qu'un petit problème d'étanchéité en toit terrasse doit être résolu avant la vente.

## **5. ACOMPTE SUR COTISATION 2015 - ASSOCIATION LES MOM'EDIERES**

Le Conseil Municipal est informé de la demande de l'Association LES MOM'EDIERES pour un acompte sur la cotisation 2015. Les montants nécessaires seront inscrits au budget Commune 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une avance sur la cotisation 2015 de 5 000 € à l'Association Les Môm'édières,
- charge Monsieur le Maire de signer tous documents s'y rapportant.

Monsieur le Maire précise que les autres Communes ne participent pas comme elles le devraient.

## **6. CARTOGRAPHIE, AFFICHAGE ET INFORMATISATION DU CIMETIERE - ASSISTANCE ET SUIVI DE REPRISE ADMINISTRATIF DES TOMBES**

Le Conseil Municipal est informé de la nécessité de faire réaliser la cartographie, l'affichage et l'informatisation du cimetière courant 2015.

La société ACTIUM CARTOGRAPHIE propose de faire le nécessaire pour un montant total de 4 500 € HT, et numérisation de tous les actes de concessions avec indexation pour chaque tombe dans le logiciel pour 500 € HT.

D'autre part, cette société propose également une convention d'assistance et de suivi de reprise administratif des concessions perpétuelles pour un montant de 5 000 € HT. Le suivi et l'assistance seraient prévus pour 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de faire réaliser la cartographie, l'affichage et l'informatisation du cimetière par la société ACTIUM CARTOGRAPHIE pour un montant total de 5 000 € HT (y compris numérisation des actes de concessions),

- de faire réaliser l'assistance et le suivi de reprise administratif des concessions perpétuelles par la société ACTIUM CARTOGRAPHIE pour un montant de 5 000 € HT,

- charge Monsieur le Maire de signer tous documents s'y rapportant.

Les montants nécessaires seront inscrits au budget Cimetière 2015.

## **7. DESAMIANTAGE DU GYMNASSE, NOUVELLE TOITURE, CREATION D'UNE RESERVE INCENDIE Subvention DETR et Bonus Développement Durable**

Vu les articles L 2334-32 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le bâtiment communal du gymnase sis En Chastre à Corrèze accueille les élèves des écoles de CORREZE ainsi que les associations sportives et leurs membres,

Considérant que l'état de la toiture nécessite des travaux de désamiantage, de pose d'une nouvelle toiture garantissant la mise en sécurité du bâtiment et de son environnement,

Considérant l'estimation faite pour l'opération de désamiantage et la pose d'une nouvelle toiture et la création d'une réserve incendie s'élevant à 332 150.75 € HT,

Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention de l'Etat au titre de la DETR 2015 et d'un bonus développement durable,

Considérant la possibilité de présenter auprès du Conseil Général une demande de subvention pour un co-financement des travaux,

Considérant l'urgence de faire réaliser ces travaux en raison de :

- l'utilisation du gymnase par des enfants (Collège et membres des associations sportives),
- l'évolution très prochaine de la législation concernant l'amiante,
- les faiblesses de la toiture qui endommagent la rénovation récente du gymnase,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte l'estimation de l'opération de désamiantage, de pose d'une nouvelle toiture du gymnase communal sis En Chastre à Corrèze, qui s'élève à 332 150.75 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre de la DETR 2015 et du bonus développement durable,
- Adopte le plan de financement tel qu'il est présenté :

Dépenses	Recettes		
	Montant HT	Estimation des subventions sollicitées	
Travaux toiture et défense incendie	322 471.25 €	DETR 40 % Assiette plafond : 50 000 €	20 000 €
Maîtrise d'œuvre	8 900.00 €	Bonus Dév. Durable 12 %	6 000 €
Diagnostic amiante	150.00 €	Conseil Général 35 % Assiette plafond : 300 000 €	105 000 €
Mission CSPS	629.50 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>332 150.75 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>131 000 €</b>
TVA 20 %	66 430.15 €	Reste à la charge de la Commune sur fonds propres HT TTC	201 150.75 € 267 580.90 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>398 580.90 €</b>		

- Demande une dérogation pour le commencement des travaux le plus rapidement possible avec une réalisation des travaux au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015,
- Dit que les crédits seront inscrits au Budget 2015.

## **8. ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR L'EXTENSION DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu l'agrandissement du cimetière. Pour cela, il est nécessaire d'acquérir deux parcelles de terrain jouxtant le cimetière actuel. Il s'agit des parcelles cadastrées AM 617 et AM 619, respectivement d'une surface de 36ca et 3a 17 ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de procéder à l'acquisition des parcelles de Monsieur CLARA Pierre référencées AM 617 et AM 619 pour un montant de 2 000 €,
  - dit que les frais d'honoraires du Notaire et de bornage seront supportés par la Commune,
  - charge Monsieur le Maire de signer tous documents s'y rapportant.
- Les montants nécessaires seront inscrits au budget Cimetière 2015.

## **9. TRAVAUX BATIMENT ANCIENNE USINE MARQUES - Mission de Maîtrise d'Oeuvre**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner l'Agence des Collectivités pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le désamiantage du bâtiment de l'ancienne usine Marquès et la pose d'une toiture.

Le montant de cette mission s'élèverait à 2 900 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de choisir l'Agence des Collectivités pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le désamiantage et la pose d'une toiture du bâtiment de l'ancienne usine Marquès pour un montant de 2 900 € HT,
  - charge Monsieur le Maire de signer tous documents s'y rapportant.
- Les montants nécessaires seront inscrits au budget Commune 2015.

## **10. TRAVAUX BATIMENT ANCIENNE USINE MARQUES - Mission SPS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des devis pour la réalisation des travaux dans l'ancienne usine Marquès ont été signés afin de recevoir rapidement le groupe CAPEL.

Un devis de l'entreprise CHEZE a été signé pour la fourniture et la pose de vitrages et d'une porte métallique pour un montant total de 7 044.47 € HT.

Un devis de l'entreprise MARTY a été signé pour la condamnation des trémies en béton pour un montant de 3 496 € HT.

Un devis de l'entreprise MARTY a été signé pour la démolition des cloisons en parpaing et le rebouchage des trous pour un montant de 1 458.34 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de conventionner avec un bureau de contrôle pour la mission SPS. Il propose l'agence Jean-Michel LEYRAT pour un montant de 328.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de choisir l'agence Jean-Michel LEYRAT pour la mission SPS des travaux relatifs au bâtiment de l'ancienne usine Marquès pour un montant de 328.50 €HT,

- charge Monsieur le Maire de signer tous documents s'y rapportant.

Les montants nécessaires seront inscrits au budget Commune 2015.

## **11. REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le contenu de l'étude diagnostique sur le système d'assainissement communal dont les missions ont été définies par le bureau d'études DEJANTE, assistant à maîtrise d'ouvrage de la commune. Les objectifs de cette étude sont d'évaluer tous les dysfonctionnements existants et de définir les actions à entreprendre afin d'améliorer la collecte des effluents et l'efficacité du traitement des eaux reçues à la station d'épuration.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider le lancement de l'opération de révision du schéma directeur d'assainissement et du zonage d'assainissement, ainsi que les coûts d'investissement tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

<b>Définition de la prestation</b>	<b>Montant (en € HT)</b>
Révision du schéma directeur d'assainissement – Secteur du Bourg	52 130,00 € HT
Révision du schéma directeur d'assainissement – Secteur de Gare de Corrèze	7 535,00 € HT
Révision du zonage d'assainissement	3 500,00 € HT
<b>TOTAL HT</b>	<b>63 165,00 € HT</b>
<b>TVA (20,00 %)</b>	<b>12 633,00 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>75 798,00 € TTC</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter des subventions auprès des différents partenaires financiers.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la programmation et le plan de financement tels que définis dans le document proposé par le bureau d'études DEJANTE,
- Approuve la proposition de Monsieur le Maire,
- Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par les différents partenaires financiers, le Conseil Général de la Corrèze et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (à hauteur respectivement de 30 % et 50 %),

- Charge Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de la réalisation de l'étude et lui donne pouvoir pour signer tous les documents techniques, administratifs et financiers.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses seront inscrits au Budget Assainissement 2015.

## **12. TRAVAUX BATIMENT DU GYMNASE - Mission SPS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de désamiantage, de pose d'une nouvelle toiture et de la création d'une défense incendie, il est nécessaire de conventionner avec un bureau de contrôle pour la mission SPS. Il propose l'agence Jean-Michel LEYRAT pour un montant de 629.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de choisir l'agence Jean-Michel LEYRAT pour la mission SPS des travaux relatifs au gymnase pour un montant de 629.50 € HT,

- charge Monsieur le Maire de signer tous documents s'y rapportant.

Les montants nécessaires seront inscrits au budget Commune 2015.

### **Affaires diverses :**

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Association des Maires de France donne la possibilité de faire une estimation de la perte de la DGF pour les Communes jusqu'en 2017. Ces pertes semblent relativement importantes.
- La Commune a été sollicitée pour la conservation de l'arbre de Neupont. Il semble que cet arbre soit malade et les propriétaires souhaitent le faire abattre. Les habitants de Neupont tiennent à l'arbre et souhaitent qu'il soit classé. Monsieur FAURIE précise que divers organismes ont été contactés (CRPF, DREAL, CPIE) afin de savoir si cet arbre est condamné. Monsieur le Maire rappelle que cet arbre appartient à un privé et que le rôle de la Commune est uniquement celui d'un médiateur. Si cet arbre est malade, deux risques se présentent : sanitaire et technique.
- Monsieur le Maire évoque le problème de la boulangerie. Les élus font tout ce qu'ils peuvent pour trouver une solution. Des boulangers des communes voisines souhaitent apporter leur soutien en faisant un dépôt de pain. Monsieur le Maire remercie le Petit Casino et Madame PORCHER pour leur aide.
- Le projet CAPEL a été validé lors de leur Conseil d'Administration. Les travaux ont commencé. Un appel d'offres est en cours d'analyse chez le maître d'œuvre.
- L'architecte du futur EHPAD a été retenu. La livraison est prévue en novembre 2017. L'ancien site appartient à l'EHPAD, la Commune n'en est pas propriétaire.
- En ce qui concerne l'ancienne gendarmerie, Corrèze Habitat travaille sur la démolition totale du bâtiment pour proposer des petits lots à bâtir.
- Le chantier photovoltaïque va bientôt démarrer.

*JF.LABBAT*

*J. FAURIE*

*C. MONS*

*C. DUBECH*

*D. RIQUET*

*D. GAUDEMER*

*D. ALVES*

*N. PESCHEL*

*D. COMBES*

*MP BARBAZANGE*

*JP VIALANEIX*

*C. CHAZALNOEL*

*M. MARTINIE*

*A. SOULARUE*

*M. DUMOND*